

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On a beaucoup parlé des troubles de Naplouse et on en a inféré que les Puissances alliées devraient, bon gré, mal gré, laisser en Turquie de nombreuses troupes pour aider la Porte-Ottomane à mettre à exécution les réformes promises par le dernier Hatt-i-Hemmayoun. Nous n'avons jamais cru à ce bruit, dementi implicitement par toutes les nouvelles venues du Bosphore, et par les ordres successifs de licenciement des troupes dont le *Moniteur*, aussi bien que les feuilles de Londres nous entretiennent. Mais nous recevons aujourd'hui, sur les faits déplorable auxquels nous faisons allusion, des détails qui nous montrent qu'un accident tout fortuit, et non point une opinion arrêtée, a poussé les musulmans de Naplouse à des actes de violence.

D'après des lettres de Jérusalem, envoyées à la *Correspondance Prussienne*, la cause du soulèvement provient d'un jeune missionnaire anglais, M. Lyde, peu au fait des opinions de la ville de Naplouse. Un sourd-muet, qui était en odeur de sainteté dans ville, demanda l'aumône à M. Lyde avec tant d'instances qu'il prit les rênes du cheval et saisit le fusil du missionnaire. Celui-ci voulut dégager son arme, malheureusement le coup partit et le sourd-muet tomba mortellement blessé. Plusieurs musulmans se réunirent aussitôt et voulurent arrêter l'étranger, mais M. Lyde parvint à se réfugier dans la maison voisine du sheik Abdul-Nadi, qui lui promit de le protéger. Une foule considérable se trouva bientôt rassemblée devant la maison du sheik, en demandant qu'on lui livrât le meurtrier. Celui-ci s'y refusa avec énergie, et comme il était à la tête d'un parti bien organisé, la foule se contenta d'entourer la maison du sheik pour empêcher M. Lyde de s'échapper. Sur ces entrefaites, on appela à la prière de midi, à laquelle les musulmans ont l'habitude d'assister le vendredi. Mais quand la foule se fut réunie dans la mosquée principale, le mollah refusa de dire la prière parce que la ville

était souillée par le pavillon français et que les croyants étaient foulés aux pieds par les chrétiens. Ces mots remplirent les assistants de fureur, ils sortirent de la mosquée et se précipitèrent sur la maison de l'agent français, qui ne se sauva qu'avec peine.

De là, les révoltés se portèrent sur la maison du correspondant anglais, négociant grec très-estimé, appartenant au culte protestant. Heureusement il était parti deux jours avant pour Nazareth, mais sa maison fut pillée, sa femme et ses domestiques furent horriblement maltraités, et le négociant Kawar, qui se trouvait un vieillard, père du correspondant prussien, fut tué à coups de sabre et de bâton. Ils essayèrent alors de pénétrer dans la rue où demeure le correspondant prussien, mais les habitants musulmans de cette rue, qui s'étaient armés, les en empêchèrent. On voit par ce dernier fait, qu'aussitôt après avoir eu le temps de se reconnaître, les habitants de Naplouse ont dû réprimer, avec leurs seules forces, l'agression barbare des révoltés.

Une dépêche de Marseille, donnant des nouvelles de Constantinople du 24 avril, annonce, il est vrai, qu'une insurrection a éclaté à la Mecque et que cinquante mille Arabes soutiennent le sherif de la ville sainte révoqué par le Sultan ; mais la dépêche a soin elle-même de faire observer que le *Journal de Constantinople* ne fait nulle mention de ces troubles et annonce au contraire que des mesures énergiques vont être prises par la Porte contre tous les perturbateurs. Or, tout donne l'assurance que les ministres du Sultan ne se borneront pas à de simples menaces. La Turquie possède une armée nombreuse et disciplinée. Omer-Pacha et ses autres généraux possèdent auprès d'elle leur ancien prestige, et il est indubitable qu'elle suffira plus tard, comme aujourd'hui, à maintenir toutes les provinces de l'empire ottoman dans le devoir, sans qu'elle ait besoin d'être soutenue par des troupes européennes. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous extrayons d'une dépêche du Gouverneur-Général de l'Algérie au Ministre de la guerre, en date d'Alger, le 30 avril, les passages suivants :

« J'ai profité du moment où les troupes entreprennent l'exécution des travaux sur les routes pour me rendre à Boghar. J'ai été parfaitement satisfait de tout ce que j'ai vu. La communication de Boghar est aujourd'hui parcourue par de nombreuses voitures de roulage, lesquelles ne tarderont pas, je l'espère bien, à se rendre jusqu'à Laghouat, en raison des relations commerciales que le bienfait de la paix, dans le Sud, permet de rendre chaque jour plus fréquentes.

» Des goums nombreux et choisis sont venus à ma rencontre pour m'apporter le tribut de leurs félicitations au sujet de la naissance du Prince Impérial ; ils le manifestaient par le cri, nouveau pour eux, de *Vive l'Empereur* ! J'ai pu constater ce même sentiment de dévouement pour l'Empereur dans les villes et les villages que j'ai traversés.

» Les récoltes sont belles, et je voudrais que vous puissiez envoyer dans l'intérieur du pays ces publicistes et ces solliciteurs d'immenses concessions qui appuient leur opinion ou leurs demandes sur les nombreuses terres incultes du pays arabe. »

L'article suivant, publié par le *Moniteur*, montre une fois de plus avec quelle active et vigilante sollicitude l'Empereur s'occupe de toutes les questions qui peuvent intéresser le bien-être des classes laborieuses, et avec quelle promptitude sa main secourable saisit tous les moyens de soulager une souffrance ou de répandre un bienfait :

« Le renchérissement des loyers, conséquence inévitable de la prospérité publique, a été cependant regrettable, parce qu'il s'est produit dans un moment où, par suite de la guerre et de mauvaises récoltes, toutes les denrées et tous les objets de première nécessité avaient atteint des prix fort élevés. Et d'ailleurs, quoique le développement de l'indus-

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite et fin.)

Ne voyant pas diminuer l'excessive froideur qu'affectait le patron dans ses paroles, Amédée pensa qu'en raison de ces services exceptionnels justice lui serait rendue au moins sous le rapport des émoluments. A la fin du mois, l'avoué lui remit la somme ordinaire, sans même lui faire espérer une augmentation. Froissé plus encore que déçu, le lendemain il n'arriva qu'à six heures.

— Monsieur, lui dit maître Cayeux avec un certain ton d'emportement et de blâme, vous êtes d'une heure en retard.

Le changement apporté par son zèle était déjà passé à l'état d'obligation. La colère lui monta aux joues ; sur le point d'éclater, il lui revint heureusement comme un écho mélodieux de la voix de Rose disant : Courage et espoir ! Il supporta cette nouvelle exigence sans proférer une parole, comme s'il se fût reconnu en faute, et, le jour suivant, il s'assit à sa place, avant que cinq heures ne fussent sonnées. Résultat consolant quoique tardif, il put découvrir qu'en le voyant si parfaitement assoupli, maître Cayeux avait eu quelque émotion très-étouffée, mais très-vraie. Dès lors, il se sentit invincible dans son courage, car il eut la certitude qu'aucun de ses efforts n'était resté complètement inaperçu. En effet, l'avoué

ne tarda pas à prendre à son égard un ton moins glacial.

Miot, toujours aux aguets dans l'étude, pour faire tomber Sourdille dans des fautes impardonnables en sa qualité de maître-clerc, s'était tellement attaché à cette œuvre capitale, que pendant un temps il avait négligé tout ce qui concernait Amédée. Le malheureux maître-clerc s'était bien senti des effets de ces perfidies, dont il n'accusait que sa propre légèreté ; mais, au grand désespoir de Miot, maître Cayeux devenait indulgent au fur et à mesure que Sourdille désorienté, désespéré, menaçait de devenir fou. Un jour, le traître collègue vit le patron plaisanter et rire en parlant à Amédée. Aussitôt celui-ci de relancer sa haine aux abois et d'épier tout le monde. De temps immémorial, Miot était arrivé le premier à l'étude ; la ponctualité, qui est la politesse des rois, est aussi le mérite des gens médiocres, et il est rare que dans un comptoir ou un bureau, on ne voie pas un imbécile faire métier d'horloge, non par amour pour ses devoirs, mais par désir de primer ses pairs en quelque façon. Tout-à-coup Miot songea que, depuis plus d'un mois, il ne s'inquiétait pas de cet avantage. Il vint à huit heures moins cinq minutes, Amédée était arrivé ; il vint à huit heures moins le quart, le rival était en besogne. Miot accourut le jour d'après, à sept heures : même rencontre. A six et demie, à six. « Mais il couche donc là ! » se dit-il atterré. Bientôt maître Cayeux vit deux clercs au lieu d'un, dans son étude, dès cinq heures du matin.

— Monsieur Miot, qui donc vous a prié de venir avant huit heures ? demanda-t-il.

On ne saurait exprimer l'effet que cette simple question produisit sur le bilieux personnage. Il en devint furieux, comme un frelon d'un coup d'éventail ; il se jeta sur Sourdille et profita d'un instant de solitude assurée dans l'étude pour brouiller et entremêler avec une subtilité de singe les pièces d'une trentaine de dossiers, spécialement confiés à l'attention du maître-clerc. Le patron, cherchant le lendemain, en présence d'un client, où en était une affaire, trouvait les premières traces de cette confusion. Quelle honte pour lui ! Il voulut la cacher au moins aux étrangers et essaya de redresser ces monstrueuses erreurs. Il reconnut que le désordre était général.

Sourdille se leva, prêt à se jeter par la fenêtre, car l'infortuné, déjà faible de caractère, commençait à croire que sa raison s'évanouissait par moments et qu'il semait la perturbation dans les affaires confiées à ses soins ; de grosses larmes roulèrent dans ses yeux. Il ôta ses manches de lustrine, prit son chapeau piteusement et s'avança vers maître Cayeux :

— En présence de mes camarades, je vous remercie, Monsieur, de l'inépuisable indulgence que vous avez montrée pour toutes mes fautes. Votre générosité magnanime vous a empêché de me jeter à la porte, comme je l'ai mérité cent fois ! Je me juge et je me condamne moi-même, tardivement peut-être, mais irrévocablement. Je ne suis pas né pour être maître-clerc ; je n'ai pas de tête ;

trie et du commerce tend sans cesse, comme en Amérique et en Angleterre, à augmenter la valeur de toutes choses, il y a un grand nombre de professions dont les revenus ou bénéfices ne s'accroissent pas en proportion de la richesse publique, ce qui fait que certaines classes de la société souffrent momentanément d'autant plus, que le bien-être général augmente. La préoccupation d'un gouvernement paternel est de venir en aide, autant que faire se peut, à ces souffrances. Diverses tentatives ont déjà été faites, sous l'inspiration ou le patronage de Sa Majesté, pour remédier au mal que nous signalons, notamment le crédit de dix millions destiné à encourager la construction de maisons pour les ouvriers.

» Malheureusement ces tentatives n'ont pas produit tout le bien qu'on attendait. L'Empereur veut faire un nouvel essai dont il espère un meilleur résultat.

» Par son ordre, 18.000 mètres de terrain ont été achetés sur le boulevard Mazas pour le compte de son domaine privé. Ces terrains vont être divisés en lots sur lesquels des maisons seront élevées aux frais de Sa Majesté. Ces maisons seront construites dans le double but d'offrir aux propriétaires qui les achèteront un intérêt avantageux de leur capital, et aux locataires qui viendront les habiter des logements salubres, confortables même, et cependant d'un prix modique. Pour atteindre ce but, la plus stricte économie sera appliquée à la construction de ces maisons, où rien ne sera sacrifié à la vaine apparence, mais où tout sera calculé pour la commodité de l'habitation.

» Au fur et à mesure que ces maisons seront terminées, elles seront vendues en adjudication publique. Avant l'adjudication, on sera admis à prendre connaissance du prix de revient de ces constructions, et à en vérifier la comptabilité.

» La réalisation de cette idée aura des conséquences d'autant plus fécondes, qu'elle sera plus prompte. Pour parvenir à la construction simultanée du plus grand nombre possible de ces maisons, aussitôt que le lotissement sera fait, des lots seront cédés, au prix de revient, aux personnes qui prendront l'engagement de faire construire dans un délai fixé et d'après un plan déterminé.

» Si, comme cela est probable, il est démontré que ces maisons constituent un bon placement, en même temps qu'elles concourent à un but de bienfaisance, un nouveau quartier sera promptement bâti, car l'Empereur espère que l'expérience qu'il aura tentée, et dont il aura le premier couru tous les risques, trouvera des imitateurs, et sera le commencement d'un soulagement notable apporté à la gêne des classes laborieuses. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 5 mai. — Dans la séance de la Chambre des communes, lord Palmerston a déclaré que la Russie abandonnerait Ismaïl et d'autres villes dans leur état actuel.

La motion d'une adresse de remerciements à la Reine, à l'occasion de la paix, paraît devoir être très-bien accueillie par le Parlement. — Havas.

Londres, nuit du lundi au mardi 6 mai. — Dans la séance de la Chambre des communes d'aujourd'hui, lord Palmerston a déclaré qu'aucun changement au tarif des douanes turques n'avait été proposé et que les places que la Russie a consenti à rendre à la Turquie, aux embouchures du Danube, devaient être remises au Gouvernement du Sultan dans l'état où elles se trouvaient au moment de la signature du traité.

Les débats relatifs aux adresses de remerciement à la Reine à l'occasion du rétablissement de la paix ont commencé dans les deux Chambres. — Lejollivet.

Londres, mardi 6 mai. — La discussion de l'adresse, dans les deux Chambres, a continué, mais sans résultat encore; le vote n'aura pas lieu séance tenante.

Dans la chambre des lords, le comte de Clarendon, faisant l'exposition du traité de paix, a exprimé sa confiance dans la sincérité de la Russie, et il a fait le plus grand éloge de la modération et de la loyauté de l'Empereur des Français.

Lord Derby a critiqué le traité en détail et il a prétendu que le pays l'acceptait avec répugnance pour plusieurs raisons, savoir l'abandon des Circassiens, le sacrifice du droit de visite, le maintien de Nicolaïeff encore debout. Il est évident, a-t-il dit, en présence de ces faits, que la neutralisation de la mer Noire n'est qu'une illusion.

Dans la Chambre des communes, le traité a été critiqué et attaqué par lord Manners et défendu par lord John Russell et M. Layard.

Dans les deux Chambres, des orateurs ont parlé avec force et chaleur des misères de l'Italie.

Lord John Russell surtout, dans les communes, a appelé l'attention sur le fait de l'occupation étrangère devenue intolérable en Italie. Il a répondu de l'appui du parlement si le gouvernement britannique voulait intervenir, et il a exprimé l'espoir qu'en ce cas, l'assistance de l'Empereur des Français ne manquerait pas en Angleterre. (Ces paroles ont été couvertes par les applaudissements de la Chambre.)

Lord John Russell, au départ du courrier, condamnait les récriminations qui ont été formulées par lord Clarendon et le comte Walewski contre la presse belge. — Havas.

Londres, mardi 6 mai. — La Chambre des lords a approuvé l'adresse sans division ni amendement. — Lejollivet.

Marseille, lundi 5 mai. — Nous avons reçu les nouvelles suivantes :

Smyrne. — Le Pacha est parti le 23, emmenant des troupes pour réprimer les troubles de la Magnésie.

Grèce. — Des démonstrations sympathiques ont salué le départ du général Kalergi pour la France. La fraternité entre les officiers français et grecs est de plus en plus vive.

Naples. — La réduction des blés a commencé le 1^{er}; de nombreux navires chargent pour Marseille. Le prince Albert de Prusse est arrivé à Marseille. — Havas.

Madrid, lundi 5 mai. — L'opération du tirage au sort pour la conscription s'est passée tranquillement à Sarragosse. On fait dans cette ville de grands préparatifs pour recevoir le duc de la Victoire. — Havas.

Berlin, 5 mai. — On lit dans le *Czas*, journal de Varsovie, que l'empereur y était attendu pour le 15. La noblesse était invitée à se réunir pour faire une réception solennelle à Sa Majesté impériale, mais on a appris que le voyage serait remis par suite du mauvais état de santé de l'impératrice-mère.

Berlin, lundi. — La proclamation de la paix a eu lieu hier au milieu d'une immense multitude. Le roi se rendant du palais à la cathédrale a été accueilli par les plus vives acclamations. — Lejollivet.

Berlin, 5 mai. — Le gouvernement russe a ordonné le licenciement des troupes irrégulières de Crimée.

Le commandant Orloff Denisoff est parti pour Moscou où il va présider à l'exécution des ordres relatifs à la cérémonie du couronnement de S. M. l'Empereur. — Havas.

FAITS DIVERS.

Dans la soirée de dimanche 20 avril, un certain nombre d'enfants jouaient autour d'un étang situé dans la commune d'Epinoy (Pas-de-Calais), et dont une partie sert d'abreuvoir, lorsque tout à coup, l'un d'eux, âgé de trois ans, le jeune Vigneron (François), perdit l'équilibre, roula dans l'étang et disparut. Des cris retentirent aussitôt, les bords de l'étang se couvrirent de personnes, mais personne n'osait s'aventurer à la recherche du petit malheureux, quand arrive la nommée Julie Labalette, femme Lecomte, portant sur ses bras le plus jeune de ses quatre petits enfants. Elle dépose immédiatement sur le sol son précieux fardeau, elle reproche à la foule son peu de courage, se précipite à l'eau et parvient après des efforts opiniâtres à saisir l'enfant par la tête et à le ramener sur le bord.

— On vient de découvrir un moyen facile et peu coûteux de rendre la santé et l'embonpoint aux chevaux malades et épuisés. Il s'agit simplement de leur donner chaque jour une botte de chiendent de 5 à 6 kilogrammes mélangée avec des carottes. Ainsi le chiendent, qui, par sa multiplication et sa tenacité, fait le désespoir des cultivateurs, devient pour leurs chevaux un utile médicament.

— Il y a trois jours, un garçon charcutier de Lyon, chargé de dépecer un porc, a trouvé dans les intestins de l'animal, au dire du *Salut public*, une petite montre en or de la largeur d'une pièce de 2 francs.

Dans l'intérieur de la boîte, bosselée et déformée, étaient gravés ces mots : *Anxonne, 1855. — Le capitaine Baritel à Mlle Olympe Desrieux.*

Nous laissons à penser si cette trouvaille, qui rappelle l'aventure de Polycarpe et de son anneau, a excité les commentaires des bonnes femmes du quartier.

J'irai chercher dans le travail de manœuvre des occupations en rapport avec ma capacité. Vous avez été aussi bon patron que j'ai été mauvais clerc, c'est tout ce que je puis dire.

— Sourdille, répondit l'avoué en barrant le chemin au clerc qui marchait résolument vers la porte, j'ai coutume de prendre mes décisions moi-même. Si j'avais positivement songé à vous remplacer, je vous l'aurais dit. Je ne me gêne pas autant que vous le supposez. Vous êtes étourdi, c'est vrai, mais vous avez vos qualités comme vos défauts, et la plus grande faute que vous ayez commise à mes yeux dans mon étude, c'est ce manque de courage par lequel vous vous laissez guider aujourd'hui. J'ai eu onze maîtres-clercs depuis vingt ans que j'exerce ma profession; ils valaient mieux les uns que les autres, mais vous êtes au rang des bons. Cela, dit par moi, doit vous rendre cette confiance en vous-même, dont vous avez le plus grand besoin et que tout homme a le droit d'avoir parce que Dieu mesure les devoirs qu'il impose aux facultés qu'il donne. Et, après tout, depuis quand un de mes maîtres-clercs sort-il de chez moi sans une position assurée? Citez m'en un seul qui ne soit avoué, greffier ou au moins huissier dans un bon arrondissement. Reprenez votre place. Sourdille, et ne vous abandonnez plus à de pareils enfantillages.

— Oh! Monsieur, s'écria le clerc après une dernière hésitation, je n'ai pas de paroles pour vous exprimer ce que j'éprouve. Rien qu'en s'abaissant vers moi, pour me relever, votre main a ressuscité un mort!

Maitre Cayeux en parlant à Sourdille avait feuilleté quelques dossiers. Il en prit un comme par hasard, dénoua le cordonnet rouge qui reliait entre eux les différentes pièces, et le posant devant Miot, il lui dit de sa voix la plus calme :

— Mettez donc ce dossier en ordre.

Le second clerc crut voir dans cet ordre une sorte d'extension donnée à ses attributions ordinaires. Cela lui parut très-significatif en ce moment. Il refit le dossier avec un calme inusité, et le représenta au patron. Celui-ci examina la *rosette* que formait le cordonnet rouge, et, pendant un instant, il parut livré à une sourde irritation mêlée de dégoût.

— Sourdille, reprit-il, vous auriez tort de vous imaginer que c'est vous qui commettez toutes les sottises dont je me plains souvent. M. Miot fait les siennes très-complètes.

— Moi! fit le deuxième clerc avec une humilité et une douceur qui auraient trompé maître Cayeux, s'il n'eût été parfaitement édifié.

— Oui, vous, répliqua l'avoué. Tenez, Messieurs, à la manière dont le dossier est attaché, je reconnais lequel de vous y a fouillé le dernier. Tout dossier en désordre que vous verrez noué comme celui-ci, de ce nœud bancroche, sort des mains de M. Miot. Vérifiez maintenant. M. Miot embrouille tous les dossiers qu'il touche. Désormais, il se bornera à copier uniquement les pièces, c'est ma volonté formelle.

Les trois clercs relevèrent la tête en même temps, car,

pour Miot, ces paroles équivalaient à un décret d'expulsion. Sourdille, trop heureux pour ne pas souhaiter que chacun le fut en ce moment, crut de son devoir de prendre la défense de son camarade accablé.

— M. Miot noue les dossiers, dit-il; mais ce n'est pas lui qui classe toujours les pièces.

— Vous voulez que ce soit vous, c'est bien! dit maître Cayeux. Monsieur Miot, Sourdille s'accuse pour vous disculper, méditez sur ce point de morale.

Miot baissa hypocritement la tête en disant :

— Ce n'est pas la première fois que mon maître-clerc me donne l'exemple des plus hautes vertus.

Maitre Cayeux s'éloigna de Miot, comme d'une bête dangereuse.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que la rente mensuelle des cent écus cessa tout-à-coup pour Amédée. Son patron éleva ses appointements au chiffre énorme de 1,500 fr., en le priant de tenir cette libéralité secrète jusqu'au jour où il deviendrait maître-clerc dans l'étude. Cela ne tarda point, car, grâce à la garantie de maître Cayeux, Sourdille fut nommé, deux mois après, greffier près le tribunal de première instance et Amédée passa sans regret sur le ventre de Miot.

Un beau matin, maître Cayeux, qui se sentait rajeunir au sein du bonheur qu'il avait répandu autour de lui, appela son beau-frère Marcheur, et lui dit :

— Nous allons marier ces enfants; vous nous ferez danser à leur noce au son de votre clarinette!

(Constitutionnel.)

ANDRÉ THOMAS.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons donné, il y a quelque temps déjà, le programme des fêtes qui doivent avoir lieu à Nantes vers la moitié de ce mois. On a pu apprécier par avance ce qu'elles offriront d'attrait et d'intérêt. Les ordonnateurs de ces fêtes mettent tout en œuvre pour qu'elles soient dignes de la grande cité bretonne : Bals, cavalcades, concerts, rien ne manquera.

Pour donner à ces solennités plus d'éclat et plus de pompe, on a demandé et obtenu la musique de l'École de cavalerie, elle passera à Nantes tous les jours de fêtes, et, sous la direction de M. Brick, elle fera entendre ces brillantes symphonies, ces marches militaires, que nous avons tant de fois écoutées avec admiration. — Quarante-huit musiciens partiront de Saumur, le 13. P. GODET.

Mardi prochain, par les soins du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, des tuyaux de drainage seront posés aux Récollets, dans le Jardin des Plantes.

Toutes les personnes qu'intéresserait cette importante innovation en agriculture, pourront assister à l'opération du posage. Ce sera pour elles un moyen d'apprécier, de visu, l'utilité de cette opération, dans les terrains qu'une humidité continue rend improductifs.

Nous sommes heureux, pour le pays, que le Comice agricole ait bien voulu donner l'exemple dans cette circonstance. C'est à lui que nos campagnes doivent l'introduction des machines à battre; c'est lui qui a acheté, à grands frais, un taureau Durham, et l'a conduit dans nos étables; c'est lui qui depuis plusieurs années travaille à procurer à nos vigneron un plant de vigne hâtif et de bon rapport; et c'est lui enfin qui aujourd'hui, achetant une machine à fabriquer des tuyaux de drainage, la prête à des ouvriers briquetiers, afin de populariser cette innovation chez les agriculteurs, en rendant facile l'achat des tuyaux.

L'opération de mardi fera connaître le mode d'emploi, et, plus tard, les avantages d'une méthode si avantageusement appréciée par nos voisins. P. GODET.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la circulaire suivante, que M. le Préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets, maires et architectes du département. Il importe que les dépenses considérables consacrées, depuis quelques années dans notre département, aux constructions d'édifices publics, portent leurs fruits. Il ne coûte pas plus de construire avec élégance et commodité que d'élever des bâtiments communs, sans goût et sans aisance. L'exemple aux particuliers doit être donné par les administrations. Aussi, nous ne saurions trop louer M. le Préfet de la sollicitude dont il fait preuve pour doter le département d'édifices communaux qui réunissent les conditions les plus propres à influencer sur la moralité et l'esprit d'ordre et de propreté de la population. LOUIS TAVERNIER.

Angers, le 22 avril 1856.

A MM. les sous-préfets, maires et architectes du département.

Messieurs,

J'ai appelé plus d'une fois votre attention sur les constructions communales à entretenir, à améliorer ou à entreprendre. Ma circulaire du 28 avril 1852, notamment, insistait sur les conditions de propreté, d'élégance relative que l'on devait rencontrer toujours dans la maison d'école, dans la mairie, dans le presbytère, et je faisais ressortir toutes les conséquences de ces conditions, tant pour l'éducation des petits enfants, que pour l'influence qu'elles pourraient exercer par l'exemple sur les constructions générales dans les communes.

De notables améliorations sont survenues, je le sais, mais nous avons trop à faire encore, et l'on remarque surtout avec peine que dans certains plans produits pour presbytères, écoles, mairies, il n'est tenu aucun compte de nos conseils ou recommandations, il n'est fait par les auteurs de ces plans aucun effort pour donner à leurs bâtiments ce cachet d'élégance simplicité et de goût qu'il faut pourtant s'accoutumer à chercher, et que l'on peut obtenir plus facilement que partout ailleurs, dans un département où les matériaux propres à cela abondent, depuis le tuffeau et l'ardoise jusqu'à la brique, jusqu'au moellon gris, et aux tuiles à formes rondes et carrées qui se prêtent tant aux constructions pittoresques, telles qu'on aime à en voir dans les environs de Cholet, à Clisson et ailleurs.

Je n'entends rien indiquer de précis, et les hommes compétents sauront faire assurément beaucoup mieux que nous ne pouvons le leur dire; mais je le répète, en présence de certains plans défectueux et

sans goût qui nous arrivent, il importe que l'on cherche d'une façon positive à mieux faire, et à améliorer à l'occasion ce qui laisse à désirer.

Les églises ont une tout autre importance encore, et l'on ne peut veiller avec trop de soin à conserver surtout leur caractère aux monuments anciens, à imprimer le caractère religieux aux édifices neufs qu'on élève. De pareils projets exigent toujours du savoir et une étude approfondie.

Je vous invite, en conséquence, Messieurs, toutes les fois que vous aurez un plan à demander et à vous occuper d'un édifice communal, à mettre sous les yeux de l'architecte ma circulaire précitée du 28 avril 1852, Bulletin n° 14, circulaire que MM. les architectes devront toujours viser dans le programme qui fait partie des pièces composant le dossier; nous aurons ainsi la certitude au moins qu'ils se seront pénétrés des intentions de l'administration et je leur saurai gré, comme à vous, des efforts que chacun fera pour arriver aux bons résultats en question. Je n'hésiterai pas à repousser d'une manière absolue les projets de ceux qui persisteraient à ne tenir aucun compte de nos conseils réitérés.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Le Préfet, VALLON.

Nous croyons devoir reproduire à la suite de cette circulaire celle du 28 avril 1852, qui est mentionnée ci-dessus :

A MM. les sous-préfets, maires, curés et desservants, inspecteurs des écoles, instituteurs, architectes du département.

Messieurs,

Le décret du 25 mars sur la décentralisation, en réalisant une amélioration considérable dans l'administration, nous permet d'éviter de longs délais, et d'accomplir vite des travaux d'un grand intérêt.

Il faut profiter de ce bienfait pour les accomplir mieux. On est frappé, nous ne le dissimulons pas, de l'infériorité de beaucoup d'entreprises communales, en fait de bâtiments et d'écoles. On a voulu construire vite, on a voulu à tout prix avoir des écoles, et les conditions de convenance, d'élévation dans les étages, de salubrité même, par suite, ont été sacrifiées à ce sentiment.

Il nous est adressé souvent encore des plans qui présentent des défauts de ce genre. Quand ces plans, avant d'arriver au moment de l'exécution, devaient subir des lenteurs décourageantes, l'administration départementale se faisait scrupule quelquefois, il faut le dire, de retarder elle-même l'approbation, en se montrant difficile; et il nous arrivait de laisser passer des déficiences qui ne doivent plus se tolérer aujourd'hui.

Je vous ai recommandé déjà, Messieurs, dans une lettre du 21 mars 1851, n° 9 du Recueil, page 46, que je rappelle à votre attention, de faire surveiller attentivement l'exécution des travaux par une commission, et par un *conducteur spécial*, chargé de suivre tous les détails. Je vous invite aujourd'hui à faire soigner les plans davantage. Nous avons, vous et moi, plus de latitude. Il faut comprendre que nous avons, par cela même plus de responsabilité.

Il est loin de ma pensée de vous porter à des dépenses excessives; mais j'insiste auprès de vous pour que, quand vous voulez entreprendre une construction communale, vous vous adressiez d'abord à un architecte capable et offrant des garanties, pour que vous preniez avec lui des arrangements tels que sa surveillance soit sérieuse, efficace, suivie. J'insiste pour que l'on ne cherche pas à faire des économies qui enlèvent à l'intérieur des pièces l'air et le jour utiles, à l'aspect extérieur, la convenance. Si l'on n'a pas dans le moment assez d'argent pour entreprendre, il faut s'abstenir.

Ne croyez pas d'ailleurs, Messieurs, qu'il en coûte beaucoup plus pour bien faire. Les exemples ne manqueraient pas pour prouver que l'insouciance et la négligence ont, dans les constructions défectueuses ou incomplètes, autant de part que l'économie mal entendue. Quand on se sera posé comme règle que le bâtiment communal, que ce soit une mairie ou une école, doit toujours être pour la localité une sorte de modèle de construction modeste mais élégante, qu'on doit reconnaître toujours ce bâtiment à la propreté de son entretien, aux plantations ou aux fleurs qui l'entourent, on verra qu'il est possible d'arriver, sans grande dépense supplémentaire, à ces résultats importants.

Je dis importants, Messieurs, parce qu'il est essentiel en effet que l'autorité, dans toutes ses entreprises, donne l'exemple du bien; parce qu'il est essentiel, puisque j'ai parlé surtout des écoles, que les petits enfants, si impressionnables, emportent de là avec leurs leçons de classe, les leçons si fructueuses de propreté, de bonne tenue, et de ce goût qu'on ne s'occupe pas assez de faire naître, et qui, en s'étendant, modifierait bientôt l'aspect de nos villages, au grand avantage du bien-être de leurs habitants et de la santé publique.

Je déplore toujours de voir une école sans jardin. Je sais que le prix du terrain ne permet pas de donner à tous les établissements cette annexe utile et agréable, et je saisis cette occasion de recommander de le faire toujours, quand cela n'est pas absolument impossible. Mais je vois aussi, il faut le dire, des jardins, qui pourraient être d'un si bon produit pour l'instituteur, qui devraient se présenter partout comme des modèles de cette culture horticole si utile à la famille et trop négligée dans les campagnes, je les vois incultes quelquefois et sans tenue. Je trouve, à défaut de jardins, des cours spacieuses, mal nivelées, que quelques plantations, qu'un peu de gazon, que des fleurs rendraient tout de suite élégantes et convenables. Les enfants se feraient un plaisir, dans les récréations, de seconder l'instituteur dans ces soins de jardinage qui leur apprendraient quelque chose et qui leur en inspireraient le goût. Je désire que l'on prenne ces habitudes, et je vous le recommande d'une manière précise.

L'entretien intérieur et extérieur des bâtiments et des écoles surtout laisse beaucoup à désirer, et l'on pense à réparer quand les dégâts sont grands, plutôt qu'à prévenir ces dégâts par un soin suivi et constant. J'ai donné des ordres pour que les casernes de gendarmerie auxquelles le département doit veiller, fussent tous les ans, dans toutes les parties enduites, plafonds, pontres et murs, blanchies d'un lait de chaux. J'insiste, Messieurs, pour que cette mesure soit par vous appliquée tous les ans aux écoles. On devra, au moment des vacances, blanchir ainsi à l'intérieur et l'extérieur, suivant le cas, les classes, les appartements de l'instituteur, et je vous invite à étendre à tous les bâtiments communaux cette mesure de propreté et de salubrité. La prévision devra en être portée à chaque budget, et vous savez tous que l'on y satisfera à peu de frais. Il importe, pour donner aux enfants de bonnes habitudes, de les placer dans des locaux bien tenus; on peut être sévère s'ils les détériorent, et on ne saurait les amener à respecter des murs sales, sombres et dégradés.

Je ne parle que des écoles et mairies, Messieurs, parce que ce sont les constructions dont nous avons le plus à nous occuper; mais vous comprenez que j'attache plus d'importance encore aux édifices d'un ordre plus élevé. Mon avant dernier recueil, n° 12, attirait votre surveillance et vos soins notamment sur les églises.

J'ai commencé cette lettre, Messieurs, par un appel à votre attention pour l'amélioration des projets de construction, et j'ai été conduit à invoquer non moins instamment votre sollicitude, pour l'entretien, pour les conditions de convenance, de bonne tenue, d'aspect que nous devons soigner dans tous les établissements communaux. Quelques-uns de ces établissements, je me hâte de le dire, remplissent ces conditions. Arrivons à ce que cette situation soit générale. Vous êtes sur les lieux, et vous n'avez qu'à vouloir pour que tant de bonnes améliorations s'introduisent et s'implantent. Je veillerai personnellement, avec persistance, à l'accomplissement de mes recommandations, et je vous saurai un gré tout particulier du cas que vous voudrez bien en faire le plus tôt possible, en me le montrant par les résultats.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Le Préfet, VALLON.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, le 6 mai. — Le comte Cavour, répondant, dans la chambre des députés, à des interpellations, déclare que les négociations pendantes au sujet des affaires de l'Italie lui imposent une grande réserve. Il expose les avantages moraux et matériels attachés au traité de paix. La question italienne a été portée devant le Congrès, et la France et l'Angleterre ont franchement accepté les vues du Piémont. L'Autriche voulait opposer une fin de non-recevoir qui a été repoussée. La question italienne est désormais une question européenne.

Le ministre termine en déclarant que les relations entre la Sardaigne et l'Autriche ne s'étaient pas améliorées. Le gouvernement piémontais met toute sa confiance dans la toute-puissance de l'opinion publique. — Havas.

BOURSE DU 6 MAI.

5 p. 0/0 sans changement — Fermé à 73.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94.

BOURSE DU 7 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 74 90.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Etude de MAURICEAU, huissier-
audiencier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le lundi 12 mai 1856, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à Saumur, procédé à la vente publique aux enchères de différents meubles, outils de menuiserie, au domicile de M. Thouau, menuisier à Saumur, rue du Paradis, et saisis sur lui.

Il sera vendu :

Trois établis, différents outils de menuiserie, scies, valets, rabots, etc., meubles en confection, buffet, armoire à glace, trois beaux bois de noyer de différentes dimensions, bois tendre, batterie de cuisine, etc., etc.

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes de Montreuil-Bellay et de Cizay,

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Elle consiste en : 1^o Une maison, en bon état, avec 5 hectares 26 ares de jardins, terre et vigne, renfermés de murs en bon état, et plantés d'arbres fruitiers;

2^o Et 47 hectares environ de terre et bois, à peu près en un seul tenant.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e POYNOT, notaire à Montreuil, ou à M^e DIXMIER, huissier à Saumur. (248)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,

Situé au Pont-Fouchard,

Commune de Bagneux, lieu dit les Hauts-Sentiers et la Gravelle,

Contenant 3 hectares 63 ares, avec une longue façade sur le chemin de la Pierre-Couverte, et une sortie sur la ruelle des Pauvres,

Entouré de murs et de haies vives, Joignant MM. Romain, Beaudouin, Bineau, Bontems, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Helandais. Une grande partie de ce clos peut être divisée en terrains propres à bâtir.

Facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (255)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur,

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,

UNE PIÈCE DE TERRE,

Située au lieu dit la Benarde ou le Bas-du-Cordeau, commune de St-Hilaire-St-Florent, contenant 72 ares 32 centiares, dépendant de la succession de la veuve Alleaume.

Cette pièce sera divisée en 4 lots de chacun 18 ares 8 centiares;

Et une MAISON, sise à Saint-Florent, près l'église, deux chambres, grenier, cour, cellier.

S'adresser : 1^o à M. MALÉCOT, palefrenier, rue des Bouchers, à Saumur;

2^o à M. GUINCE, à Saint-Florent;

3^o Et audit M^e CHASLE, notaire à Saumur. (290)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o, occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée : un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif, **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1855, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, CLOR aîné, marchand de comestibles, MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (23)

A VENDRE

Un **CABRIOLET-TILBURY**, presque neuf, monté sur ressorts anglais. S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue du Petit-Thouars. (269)

A VENDRE

Une superbe et forte **CAISSE** (forme armoire à glace), pour banquiers, notaires ou administrateurs. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Une Fabrique de *Savons durs et mous, d'Huiles et de Graisse* pour voitures, le tout fabriqué d'après des procédés entièrement nouveaux et d'une qualité garantie supérieure, demande un Représentant à la Commission.

S'adresser par lettres à M^e H. P. E., poste restante, à Batignolles (Paris).

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

HERBAGE DE L'ILE PONNEAU.

Ouverture le 4 mai prochain.

Prix 25 francs pour 35 jours, et 60 centimes pour le garde. On paie en entrant.

S'adresser à M. GRELLET, près la gare. (282)

LA SANTÉ RÉTABLIE PAR

L'Eau de Léchelle

Preuve de sa supériorité sur tous les *pectoraux toniques et anti-putrides* pour guérir les CATARRHES, ASTHMES, BRONCHITES, FIÈVRES TYPHOÏDES, DIARRHÉES, PERTES, HÉMORRAGIES, ÉPILEPSIES et toutes affections de l'AGE CRITIQUE, conseillée et ordonnée journellement contre les maladies du sang, de poitrine, d'estomac, d'intestins et des organes sexuels, constitutions délabrées, etc. En dépôt chez MM. les pharmaciens dépositaires d'articles spéciaux de Paris, et notamment à ANGERS, M. Menière; à BAUGÉ, SAUMUR, BEAUPREAU; au MANS, M. Dallier; LA FLÈCHE, MAMERS, ST-CALAIS; à LAVAL, M. Laigier; à CHATEAU GONTHIER, MAYENNE, et dans les autres villes circonvoisines. (221)

LE NUMÉRO 5 CENTIMES.

JOURNAL DU DIMANCHE

LITTÉRATURE — HISTOIRE — VOYAGES — MUSIQUE

Bureaux : rue de l'Éperon, 7, à Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Paris : un an, 3 francs; six mois, 1 fr. 50 cent. — Départements : un an, 4 francs; six mois, 2 francs.

Le Journal du dimanche, le premier qui ait paru dans les publications à cinq centimes, a obtenu de suite le plus grand succès. Il le doit à la variété de sa rédaction, au choix attentif de ses articles, à la beauté de ses illustrations; c'est un véritable recueil de famille qu'on peut mettre sans danger entre les mains de tout le monde. Nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en donnant le sommaire des premiers numéros :

LE PASTEUR DU PEUPLE, par Clémence Robert; — LA CHASSE AUX COSAQUES, par Jules de Saint-Félix; — LE SAVANT ET LE CROCODILE, par Méry; — LE CHASSEUR DE MARMOTTES, par Élie Berthet; — LE RETOUR AU PAYS, par Henry de Kock; — LA JUIVE DE SÉBASTOPOL, par Octave Féré; etc.

Chaque numéro contient un chant, avec musique, de Pierre Dupont et autres chansonniers populaires.

Les numéros suivants contiendront des romans et nouvelles par MM. Jules Sandeau, Eugène Sue, Léon Gozlan, Ancelot, de l'Académie française, Emmanuel Gonzales, Savinien Lapointe, Emile Souvestre, Arthur Ponroy, M^{mes} Desbordes-Valmore, Anaïs Ségalas, etc., etc.

Le Journal du dimanche publie en ce moment :

LES ZOUAVES, PAR PIERRE ZACCONE

Ce roman est un des récits les plus émouvants qui aient été écrits sur ces braves qui firent nommés sur le champ de bataille les premiers soldats du monde.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,